

Communiqué de presse

Toulouse, le 25/06/2021

Favoriser l'accompagnement et prévenir la désinsertion professionnelle des personnes en arrêt de travail en Occitanie

Les services sociaux des Carsat Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, et le conseil en évolution professionnelle (CEP) des salariés et indépendants, s'engagent ensemble pour sécuriser les parcours professionnels des travailleurs confrontés à la maladie ou au handicap, en signant une convention de partenariat.

Les actions en faveur de l'accompagnement des personnes en arrêt de travail constituent un enjeu fort tant pour les travailleurs eux-mêmes que pour les employeurs et les institutions.

Dans le cadre de leurs objectifs communs d'action, et dans une recherche de complémentarité, les services sociaux des Carsat Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées et l'opérateur du conseil en évolution professionnelle (CEP) ont souhaité rapprocher leurs compétences et formaliser leur partenariat afin de proposer un accompagnement adapté vers les dispositifs et services d'évolution professionnelle. Celui-ci vise en particulier les salariés et indépendants confrontés à un problème de maintien dans l'emploi du fait de leur état de santé et ce, dans une démarche de prise en charge précoce.

Le conseil en évolution professionnelle est un service gratuit qui permet aux personnes qui le souhaitent d'être informées, conseillées et accompagnées tout au long de leur évolution professionnelle. Quelle que soit sa situation professionnelle, ce service peut être sollicité pour faire le point sur sa situation, pour informer sur les métiers et les formations de son territoire, ou encore pour structurer et mettre en œuvre un projet de reconversion ou de recherche d'emploi.

Le conseil en évolution professionnelle s'inscrit donc dans les services mobilisés par les assistants sociaux des Carsat pour aider à la préparation du retour en emploi des assurés accompagnés, et ce dans des conditions adaptées à la situation médicale et professionnelle de chacun.

Il a bénéficié de l'appui du service social de la Carsat et du service CEP : il témoigne !

Laurent occupe un poste d'agent de maintenance d'installations automatisées depuis 17 ans. Suite à un accident du travail, il est aujourd'hui en arrêt et risque une inaptitude à son poste de travail.

Laurent a pu être accompagné par une assistante sociale de la Carsat dans la préparation de sa reconversion professionnelle, en partenariat avec le conseil en évolution professionnelle. Laurent a ainsi pu élaborer un nouveau projet et se destine au métier de technicien informatique. Grâce au soutien de son assistante sociale, il a notamment pu réaliser une immersion dans le service informatique d'une entreprise pendant son arrêt de travail.

Il a pu anticiper son avenir professionnel grâce à la complémentarité de ces deux services.

Chiffres clés 2020 en Occitanie :

- Les services sociaux des Carsat Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ont accompagné 14 219 assurés dans le cadre de la prévention de la désinsertion professionnelle.
- Plus de 10 000 salariés et indépendants ont bénéficié du service conseil en évolution professionnelle.

A propos de...

Les Carsat Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées sont des organismes du régime général de la Sécurité sociale qui exercent des missions de service public. Elles gèrent les retraites des actifs, accompagnent socialement les publics fragilisés, assurent et préviennent les accidents du travail et les maladies professionnelles. www.carsat-lr.fr / www.carsat-mp.fr

L'action des services sociaux des Carsat s'inscrit dans les politiques sociales des Caisses Nationales d'Assurance Maladie et d'Assurance Retraite afin d'accompagner les personnes en difficultés du fait de leurs problèmes de santé ou des effets du vieillissement, et se trouvant dans une situation de fragilisation sociale et/ou professionnelle.



Prévention de la
Désinsertion
Professionnelle

En tant que « service social spécialisé en santé », les services sociaux participent à la mission de Santé au Travail des Carsat et œuvrent depuis des années pour la prévention de la désinsertion professionnelle des assurés malades et/ou handicapés en arrêt de travail.

Pour accéder au service social, composer le **3646** (service gratuit + prix de l'appel)

Le conseil en évolution professionnelle est un service public gratuit. Pour les salariés et les indépendants, ce service est délivré par le Réseau EVA, désigné par France Compétences, et composé des réseaux des CIBC et des chambres consulaires (chambres de métiers et de l'artisanat, chambres de commerce et d'industrie, chambres d'agriculture).

139 conseillers en évolution professionnelle accompagnent les salariés sur 44 villes en Occitanie.

Pour accéder au service : **09 72 01 02 03** (non surtaxé), disponible du lundi au vendredi de 8h à 19h, et le samedi matin de 9h à 12h. www.mon-cep.org

Contacts presse

Carsat L-R : Lyse DELABRE / lyse.delabre@carsat-lr.fr / 06 79 15 89 62

Carsat M-P : Catherine ANDRIEU-VIALAR / catherine.andrieu-vialar@carsat-mp.fr / 06 52 10 19 54

Conseil en évolution professionnelle : Florence MILLET / florence@millet-rp.fr / 06 62 01 77 61